

Adhérer à la SFAP:

c'est donner de la force au collectif:

celui de tous les acteurs des Soins Palliatifs

Adhérez: la SFAP a besoin de chacun

Cotisation pour un bénévole à titre individuel : 25€

(la plus faible de la grille des cotisations avec les étudiants)

la déductibilité fiscale de votre cotisation est de 66% soit une cotisation de **8,50 €**

Cotisation pour une association, personne morale : 120€



Réunion du Collège des Bénévoles :

Mercredi 10 juin 2026 16h15-17h30

-Présentation du collège, ses travaux

-Présentation du panorama du bénévolat

-Point actu, loi stratégie



Liens d'intérêts déclarés:

absence de liens d'intérêts déclarés par les intervenants du collège des bénévoles



Les Bénévoles Administrateurs au CA de la SFAP: le COPIL collège 2025-2026



Les 2 Coresponsables du collège des Bénévoles

Marie-Martine GEORGES

Evelyne PONCHON



2 Personnes physiques Voix délibératives

Marie-Martine GEORGES
Présidente Fédération Alliance



Evelyne PONCHON
Présidente Association Regain



2 Fédérations + de 30 assos Voix consultatives



Être-Là

Françoise DESVAUX.



Fédération JALMALV

Olivier de MARGERIE



5 Personnes morales Voix délibératives

- 

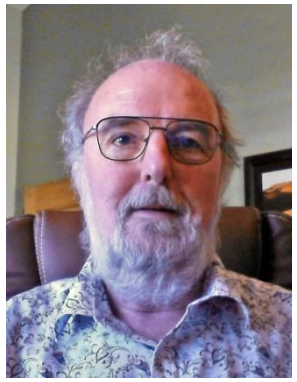
AIM Jeanne Garnier,
Catherine Holtzheyer



Les Petits Frères des Pauvres,
Sylvie Lannes



Être là ASP-Var
Elisabeth Grimont



- **JALMALV Rhône**
Jean-Claude Flanet



Fédération Européenne Vivre son Deuil
Laurence Picque



SFAP

Société Française d'**Accompagnement** et de **soins Palliatifs**

Présentation du collège des bénévoles

Son rôle

Ses actions

Co-responsables :

MARIE-MARTINE GEORGES EVELYNE PONCHON

04/11/2026



La SFAP est constituée en collèges

la SFAP : représente la diversité et la complémentarité des pratiques professionnelles et des expériences sociales, chacune correspondant **à l'un des huit collèges.**

Le **Collège des bénévoles** de la Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs (SFAP) s'inscrit dans le cadre global des soins palliatifs en France.

Il est constitué d'associations d'accompagnants en soins palliatifs et de bénévoles individuels appartenant à ces associations

Ensemble, ils mènent des actions inter- associatives.

- Par l'organisation de groupes de travail (participation jusqu'à 12 administrateurs et/ou bénévoles d'associations par GT)
- Au sein du « café des administrateurs » qui les réunit une fois par mois (via zoom) : 9 administrateurs au CA SFAP



Le Collège des bénévoles :

Son rôle

- Promeut **la place du bénévolat** auprès des personnes gravement malades, en fin de vie, ou en situation de grande vulnérabilité.
- Participe aux réflexions éthiques, aux GT pluridisciplinaires et aux orientations de la SFAP.
- Rassemble les associations de bénévoles au niveau national.
- Favorise les démarches de formations, l'échange de pratiques d'accompagnement et la reconnaissance des bénévoles
- Donne une **voix** aux bénévoles
- Affirme leur **rôle essentiel dans l'accompagnement** des personnes en fin de vie, dans une logique profondément humaine et complémentaire du soin médical.



Son action 2025-2026

Il a organisé 2 webinaires:

en interne collège *:* 2025 - Le bénévole dans la cité. - L'accompagnement du deuil

jeudis sfap : 2026 –la juste distance - quelle place pour les bénévoles en soins palliatifs

Il a produit 3 points route, objet de communication à destination des associations et des bénévoles adhérents

Il a mené

-la diffusion du socle commun de formations

-un travail d'élaboration d'une **CHARTE** d'engagement demandée par des associations indépendantes

-une réflexion sur un **Panorama du BENEVOLAT**

-une enquête sur l'état des lieux du bénévolat

-le suivi de la place du bénévolat dans les propositions de loi

-le travail sur le transfert de l'onglet bénévolat de l'ancien site internet vers le nouveau (à poursuivre impérativement pour MAJ)



Son action 2025-2026

Enfin,

Le Collège des bénévoles, prend part aux instances de financement du bénévolat,

à la cellule gérant la redistribution des subventions de la CNAM aux formations des bénévoles d'accompagnement en soins palliatifs, cellule nommée désormais **CFB : coordination du financement du bénévolat.**

Des représentants des Fédérations et d'Associations siègent à la CFB.

2025 aura été marquée par **la mise à jour de la convention de financement des formations bénévoles** entre la CNAM et la SFAP. Les exigences administratives ont été renforcées, les dossiers de demande de subventions sont de plus en plus précis.



Les projets 2026-2027

1-accompagner la réflexion des associations sur les nouvelles lois, et tout particulièrement celle relative à mourir



Les projets 2026-2027

2-Recruter et financer un nombre accru de bénévoles d'accompagnement et de structure



Les projets 2026-2027

3- Comment répondre à l'accroissement important des demandes d'accompagnement à domicile



La SFAP recense actuellement **258** associations de soins palliatifs ayant des bénévoles d'accompagnement et environ **5000** bénévoles actifs

adhèrent à la SFAP :

142 associations de bénévoles d'accompagnement (fin 2025)
317 bénévoles à titre **individuel** (fin 2025)



Adhérer à la SFAP:

c'est donner de la force au collectif:

celui de tous les acteurs des Soins Palliatifs

Adhérez: la SFAP a besoin de chacun

Cotisation pour un bénévole à titre individuel : **25€**

(la plus faible de la grille des cotisations avec les étudiants)

la déductibilité fiscale de votre cotisation est de 66% soit une cotisation de **8,50 €**

Cotisation pour une association, personne morale : **120€**



SFAP

Société Française
d'**Accompagnement**
et de **soins Palliatifs**

Panorama du bénévolat d'accompagnement

Présentation & Questions

Collège des Bénévoles

Mai 2026



LES OBJECTIFS DU GT DES BÉNÉVOLES 2025

-**Dépasser l'opposition courante** entre bénévolat d'accompagnement et bénévolat de service

-**Préciser le périmètre des bénévolats :** appel de la stratégie décennale de développement des SP & A au doublement des effectifs d'ici 2034

Neuf associations du Collège des bénévoles = fédérations : Jalmalv, Etre-Là, Alliance, Vivre son deuil et associations : Petits Frères des Pauvres, Regain, AIM-Jeanne Garnier, Etre-Là Var, Jalmalv Rhône, Rivage.



PANORAMA : UN SEUL MODÈLE DE BÉNÉVOLAT D'ACCOMPAGNEMENT ?

Bénévole d'accompagnement en institution hospitalière

Ecoute et Présence
Gestes d'aide occ., si relation ici & m,
Associatif et formé FI socle commun
et FC dt GdP
Action en équipe
Charte engagement
Convention
Institution M + M-S
4 heures par sem.



PANORAMA : EN FAIT TROIS GROUPES DE BÉNÉVOLATS DISTINCTS

- Bénévole d'accompagnement en institution hospit.
- Bénévole d'accompagnement au domicile
- Bénévole d'accompagnement en Ehpad
- Bénévole d'accompagnement du deuil
- Bénévole d'accompagnement de proximité
- Bénévole d'appui et d'accompagnement
- Bénévole attaché à un établissement
- Bénévole de talent
- Auxiliaire bénévole dans un service
- Bénévole d'ass. de soutien à un service
- Visiteur d'aumônerie



PANORAMA DETAIL

Bénévole d'accompagnement en institution hospit.

Bénévole d'accompagnement au domicile (*)

Bénévole d'accompagnement en Ehpad

Bénévole d'accompagnement du deuil

Ecoute Présence
Gestes d'aide occ.,
Associatif et formé FI socle commun
et FC dont GdP
Action en équipe
Charte engagement
Convention M/M-S
4 h par sem.

(*) Idem +
Formation domicile compl. Geste aide à vie quot. occasionnel et à discrétion du bénévole
Pas de gestes de soins

Formation Deuil
Complémentaire et spécifique

Bénévole d'accompagnement de proximité

Idem + gestes de soin en lien avec soignant en binôme, tandem avec soignant
Besoin via le territoire
Ex. Voisins et soins

Bénévole d'appui et d'accompagnement

Ecoute et présence dominante,
Activités animation attendues
Associatif
FI socle commun
FC (dont GdP)
Présence longue
Ex.. AIM, Maison d'accompagnement?

Bénévole attaché à un établissement

Polyvalence du bénévole sur Présence et Activités
Attaché à l'établissement
Formation maison
Ex. Gardanne

Bénévole de talent

Exercice d'un talent au bénéfice du patient
Free lance ou en association
Contrat avec institution

Auxiliaire bénévole dans un service

Service prédéfini ex ante et attendu du bénévole
Le B est mis à disposition par son association ou par contrat avec soignants
Ex. Les Veilleurs

Bénévole d'ass. de soutien à un service

Visiteur d'aumônerie

Bénévolat technique apport de ressources ou matériels, soutien en €)



PANORAMA DU BÉNÉVOLAT

Trois idées-force

Il existe d'ores et déjà une **grande variété** de bénévolats d'accompagnement

- ✓ En jaune, les **bénévolats d'accompagnement en SP**, **selon tous les critères du code de santé publique L 1110-11** : Associatif + Formation initiale et continue
- ✓ En rose, les **bénévolats en soins palliatifs avec critères partiels**, notamment Associatif ou non et Formation initiale et continue propres à l'ass° /établmt
- ✓ En bleu **bénévolats hors SP**

L'appellation Bénévolat de service ne s'applique pas dans le champ de l'accompagnement bénévole.
Pas de service récurrent, attendu, possiblement professionnel. Un bénévole qui réalise un service dans une institution médicale quand cela se produit pourrait être nommé Auxiliaire bénévole. De tels auxiliaires auraient-ils vocation à se développer demain pour pallier une carence de moyens publics ?

Un bénévolat mixant Ecoute et présence et Activités ou Soins avec les malades mériterait selon nous d'être distingué du bénévolat d'accompagnement historique, par exemple avec l'appellation Appui et accompagnement



Distinguons cases et rôles

- Bénévole d'accompagnement en institution hospit.
- Bénévole d'accompagnement de proximité
- Bénévole d'appui et d'accompagnement
- Bénévole attaché à un établissement
- Bénévole de talent
- Auxiliaire bénévole dans un service
- Bénévole d'ass. de soutien à un service
- Visiteur d'aumônerie
- Bénévole d'accompagnement au domicile
- Bénévole d'accompagnement en Ehpad
- Bénévole d'accompagnement du deuil

A chaque bénévolat identifié ci- dessus, contrat ou convention particulière, responsabilité particulière.

Une association peut se positionner sur une ou plusieurs cases.

Question Vocable

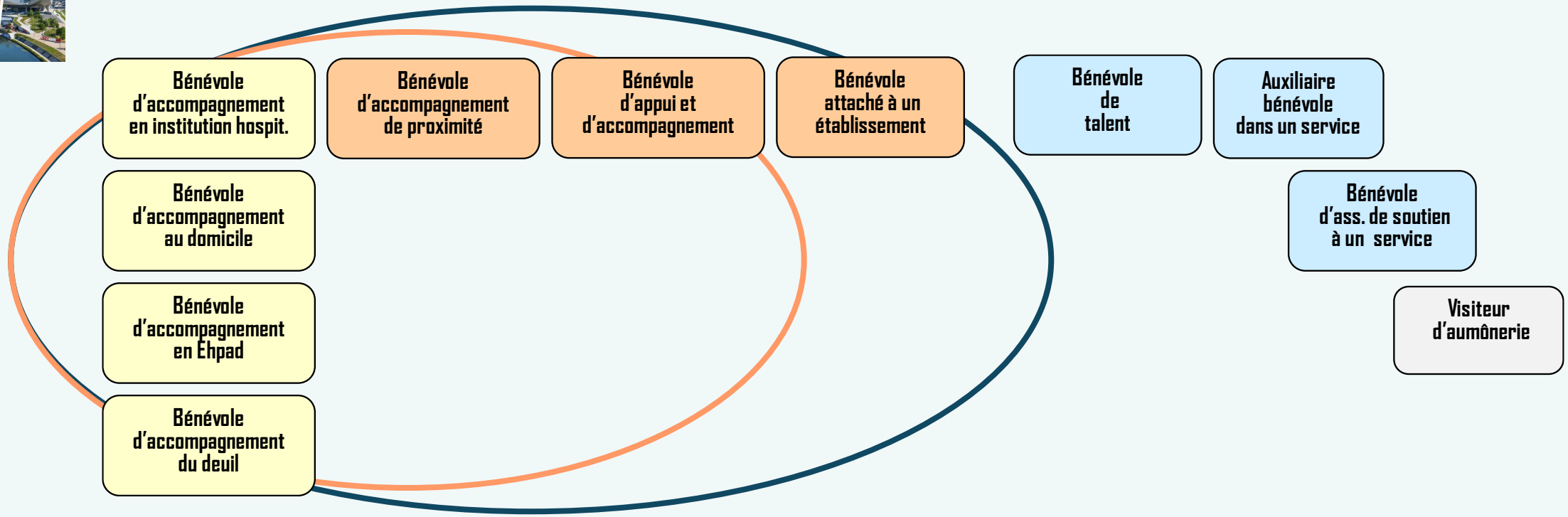
- Bénévole d'accompagnement en institution hospit.
- Bénévole d'accompagnement de proximité
- Bénévole d'appui et d'accompagnement
- Bénévole attaché à un établissement
- Bénévole de talent
- Auxiliaire bénévole dans un service
- Bénévole d'accompagnement au domicile
- Bénévole d'ass. de soutien à un service
- Bénévole d'accompagnement en Ehpad
- Visiteur d'aumônerie
- Bénévole d'accompagnement du deuil

Evitons la dénomination « Bénévolat de service »

Parlons d'Auxiliaire bénévole de service lorsque le service prime (attendu, défini, obligatoire)

Parlons d'appui et accompagnement lorsqu'il y a un volet animation aide à la vie quotidienne, limité certes mais prévisible (ex: : maisons d'accompagnement)

Question Formation CFB



1,5 M€ pour 2025, 26, 27 ; agir pour plus tard ! Vigilance à l'élaboration de la convention des années suivantes.

Progressivité d'un effort pour doublement cf. Stratégie décennale

Solliciter le soutien aux actions de diffusion de la culture palliative (cf Instruction) auprès tant de la cellule CFB que du comité de gouvernance de la stratégie nationale d'accompagnement et de soins palliatifs



Mesure 18

MESURE 18 - DÉVELOPPER LE BÉNÉVOLAT D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SERVICE

L'enjeu est de mieux reconnaître le bénévolat d'accompagnement pour l'accompagnement de la fin de vie à domicile. Des expériences sont menées avec des médecins de ville qui préfigurent le bénévolat de service. Il s'agit de donner un cadre à cette nouvelle forme d'engagement citoyen, en créant une réserve opérationnelle.

NOMBRE DE BÉNÉVOLES DOUBLE à 2034



Rejoignez le collège des bénévoles

SFAP

Société Française
d'**Accompagnement**
et de **soins Palliatifs**

106 Avenue Emile Zola

75015 Paris

01 45 75 43 86

www.sfap.org



Point actu, loi, stratégie



Actualité : En quoi la loi sur les soins palliatifs s'adresse-t-elle aux bénévoles ?

La loi sur l'égal accès pour tous aux soins palliatifs a été promulguée le 27 mai 2026

Concernant le bénévolat d'accompagnement, elle prévoit :

- La création des maisons d'accompagnement et de soins palliatifs et leur recours aux associations de bénévoles d'accompagnement ayant conclu une convention avec elles.
- Pour l'accompagnement à domicile, une convention définie par décret devra être conclue avec une équipe de soins primaires, un centre de santé, une maison de santé pluri professionnelle (MSP), un dispositif d'appui à la coordination (DAC), un établissement d'hospitalisation à domicile (HAD), ou une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)
- Pour l'accompagnement du deuil, en plus de la formation, les associations devront se doter d'une charte définissant les principes à respecter, les conditions de sélection, de formation, de supervision et de coordination des bénévoles d'accompagnement



Actualité : En quoi la loi sur les soins palliatifs s'adresse-t-elle aux bénévoles ?

Et concernant la Stratégie décennale, elle prévoit

- La création d'une instance de gouvernance sous l'égide du ministre de la santé et à laquelle participeront les associations d'accompagnants bénévoles en soins palliatifs
- ATTENTION ! L'article reprenant le montant des financements annuels définis dans la stratégie décennale publiée en avril 2024, dont les montants ont été ici x2, n'a qu'une valeur indicative non contraignante
- La création du plan personnalisé d'accompagnement avec la présence possible de la PC et d'un proche ou d'un bénévole
- L'information de la personne de confiance par un guide qu'elle recevra suite à sa nomination, la conservation des directives anticipée dans le dossier médical partagé (DMP), ainsi que les modalités définies par décret de l'autorisation d'accès par la personne de confiance à l'espace numérique en santé du patient, dans le seul but de consultation.
- La définition par voie règlementaire de la procédure collégiale
- La réalisation de campagnes nationales annuelles sur le deuil et l'accompagnement du deuil, ainsi que sur l'accompagnement des aidants et les directives anticipées



Actualité : En quoi la loi sur les soins palliatifs s'adresse-t-elle aux bénévoles ?

Rapide focus sur les maisons d'accompagnement :

Ce sont des structures d'hébergement de proximité, s'insérant dans le parcours de soin entre le domicile et l'hôpital, d'une capacité de 12 à 15 lits et disposant d'un niveau de médicalisation intermédiaire, permettant d'accueillir

- Des patients en fin de vie dont l'état médical est stabilisé, mais nécessitant des soins incompatibles avec le domicile, ponctuellement ou sur une plus longue durée.

- Des patients dont les aidants nécessitent un répit afin de lutter contre leur épuisement.

Pour plus d'informations https://sante.gouv.fr//IMG/pdf/rapport_strategie_decennale_soins_palliatifs.pdf

Ces maisons auront recours à des bénévoles d'appui et d'accompagnement tels que présentés précédemment.



Actualité : Et où en est la loi sur l'aide à mourir ?



Merci à tous
de votre présence et de votre engagement